

Éditorial Pour une transition énergétique solidaire



L'engagement national inscrit dans le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte se traduit par des objectifs précis en matière de rénovation énergétique des logements à l'horizon 2030 : « 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes ».

L'Observatoire national de la précarité énergétique a montré, dans son rapport publié le 3 octobre dernier, que 5 millions de ménages, soit plus de 11,5 millions de personnes, sont en situation de précarité énergétique dans leur logement. Il serait inconcevable que la transition énergétique se fasse sans eux.

Faire reculer la précarité énergétique est un enjeu de société, un enjeu de solidarité mais aussi un enjeu économique et donc un enjeu d'intérêt général.

La première urgence est l'amélioration des aides au paiement des factures qui passe par la mise en place d'un véritable bouclier énergétique. La loi de transition énergétique prévoit la création d'un chèque énergie : un dispositif universel dédié au logement, toutes énergies de chauffage confondues, qui aide plus et mieux que les tarifs sociaux actuels.

Il ne s'agit pas de se limiter à des mesures d'urgence : il faut aider à payer les factures aujourd'hui et préparer leur baisse pour demain en rénovant les logements ou plus largement en

mettant à disposition des services permettant à chacun des alternatives pour réduire sa facture énergétique.

Pour permettre aux ménages de vivre dans un logement confortable et sain, il est nécessaire d'intensifier les programmes de rénovation énergétique. Ces efforts sont menés conjointement par le mouvement Hlm et l'Union sociale pour l'habitat concernant le logement social et par l'Agence nationale de l'habitat pour le logement privé dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Ce programme a d'ores et déjà permis de rénover plus de 80 000 logements, avec un gain énergétique moyen de 39 %. D'un point de vue économique, les chantiers ont généré 1,3 milliard d'euros de travaux correspondant à 15 000 emplois créés ou maintenus. Ce plan de rénovation thermique solidaire va s'amplifier dans le cadre des objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour passer de 50 000 à 100 000 logements privés par an ! L'ADEME soutient le fait que son financement soit consolidé et amplifié.

Ainsi, la transition énergétique est à la fois une absolue nécessité et une opportunité car elle propose le modèle d'une société plus sobre, plus équitable et plus solidaire.

Bruno Léchevin,
Président de l'ADEME

Au sommaire

Une indispensable organisation des territoires.

Depuis la reconnaissance de la précarité énergétique comme objet des politiques publiques en 2010, de nombreux territoires et organisations locales ont créé des dispositifs locaux spécifiques, ou intégré la prise en compte du phénomène dans certains programmes d'actions déjà existants.

Il en résulte aujourd'hui une superposition de dispositifs et de financements qui concernent de près ou de loin la lutte contre la précarité énergétique, ce qui peut rendre complexe la lecture des actions des uns et des autres, et embrouiller les acteurs censés accompagner les ménages (voire les ménages eux-mêmes). Il est impératif et urgent de mieux penser l'assemblage de ces programmes d'actions entre eux, ainsi que des acteurs qui les portent, pour gagner en efficacité et éviter en

outre un phénomène de concurrence entre structures, contre-productif (voire destructeur) dans le contexte économique tendu que notre société traverse.

Par ailleurs, de nombreux exemples, tels que le démarrage difficile du programme Habiter Mieux lié à la difficulté à détecter les précaires énergétiques « invisibles » initialement ciblés, plaident pour une organisation simplifiée des remontées des « donneurs d'alerte ». Là encore, comment identifier efficacement les

situations rencontrées au quotidien par des dizaines de métiers différents s'il n'est pas clairement établi, dès le départ, un point de contact central et unique à l'échelle du territoire concerné ? La question se pose, d'ailleurs, de savoir quelle est cette échelle pertinente (la commune ? Le bassin de vie ? Le département ?).

Autant de questions auxquelles il nous a semblé pertinent de répondre par divers retours d'expérience dans ce nouveau numéro de Focus : de la mise en réseau d'acteurs formalisée sur un territoire bien défini (y compris les élus) comme le propose le réseau Préca Énergie 33 en Gironde à l'accompagnement aux travaux des ménages proposé par la régie régionale du service

public de l'efficacité énergétique en Picardie, en passant par un dispositif de détection en masse des ménages en précarité énergétique organisé par la société publique locale de la Réunion ou la mise en place d'une plateforme de la rénovation portée par Brest Métropole Océane, il est essentiel de rappeler que, au cœur de ces enjeux organisationnels, les collectivités locales ont un rôle central et déterminant. Elles seules détiennent en effet l'autorité légitime pour coordonner localement une animation globale, efficace, et portée résolument vers l'intérêt général : celui des ménages.

Les animateurs
du Réseau Rappel

Vers des plans locaux de lutte contre la précarité énergétique

Selon les derniers constats de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, il y aurait plus de 5 millions de familles en précarité énergétique en France. Pour ces dernières, la situation est vécue de façons diverses : factures importantes, privation ou restriction de confort, conjugaison des deux contraintes. Diverses, les situations immobilières de ces familles le sont également : propriétaires occupants, locataires du secteur privé, du secteur public, voire en situation d'hébergement.

Des millions de logements sont classés dans les plus mauvaises catégories énergétiques. Les prix de l'énergie continueront à augmenter. Les données nationales de la précarité énergétique sont maintenant établies et le constat est là : le chantier est immense.

Face à un tel bilan, quels sont les dispositifs proposés pour répondre aux situations ? Un programme qui vise quelques centaines de milliers de rénovations énergétiques, principalement pour les propriétaires occupants ; des tarifs sociaux bientôt remplacés par un chèque énergie pour amoindrir un peu les factures ; des FSL et autres secours sociaux qui peinent à répondre à l'urgence des situations individuelles ; et quelques actions dispersées qui visent à accompagner les ménages vers une meilleure efficacité énergétique ou des solutions intermédiaires. Rien de tout cela ne paraît réellement à la hauteur de l'enjeu, ni, surtout, suffisamment coordonné pour proposer à chaque famille concernée une solution, qu'elle soit définitive ou d'attente.

Ainsi, à ce jour, la France n'a pas encore vraiment commencé à s'attaquer à la précarité énergétique. Nous comprenons maintenant le problème et les enjeux se dévoilent progressivement à l'occasion d'études santé ou de prévision d'avenir énergétique. La lutte contre la précarité énergétique est souvent citée dans des débats parlementaires mais encore peu traduite en législation.

Sortir de la précarité énergétique, c'est pouvoir réaliser des travaux d'ampleur et efficaces mais aussi exécuter des petits travaux d'attente, mieux gérer ses équipements, quitter une location énergivore pour un logement décent, bénéficier d'un accompagnement social renforcé, car tout ne peut se faire du jour au lendemain.

Réaliser une telle mission, mettre chaque famille sur la voie d'une solution, prendra des années et suppose d'une part un engagement national fort, d'autre part une organisation de terrain très opérationnelle et extrêmement active.

Sur le terrain, les collectivités locales sont les seules entités à même d'avoir la légitimité pour soutenir une entreprise qui doit être perçue comme une forme de « service public de la lutte contre la précarité énergétique ». Au-delà du rôle de donneur d'ordre et d'organisateur des dispositifs, l'ensemble des partenaires

agissant dans les domaines du logement, de l'action sociale, du bâtiment et de l'économie solidaire a besoin d'être mobilisé autour de ce référent.

La question de la pertinence du périmètre du territoire d'action doit être posée, pour arriver à une cohérence optimale sur le territoire, et obtenir un niveau de compétence satisfaisant tout en entretenant une forte motivation économique. Le maillage doit être suffisamment fin pour la proximité et suffisamment large pour l'économie d'échelle. Il doit aussi permettre la coopération entre des acteurs qui sont amenés à se rencontrer régulièrement et dépendre des mêmes cadres règlementaires ou financiers.

Pour emporter l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés et répondre à la diversité des problèmes, il est indispensable que chacune des situations rencontrées trouve une réponse adaptée à sa spécificité. Cela suppose qu'au-delà des travaux, des solutions alternatives soient proposées.



Il paraît donc nécessaire de réaliser un recensement et un assemblage des compétences disponibles, de les coordonner et de combler les éventuels manques. Ce travail d'assemblage ne peut être légitimement rempli que par le donneur d'ordre, donc la collectivité. En interne ou par délégation, elle doit s'assurer de la coordination générale.

Par ailleurs, il existe un risque que la diversité des intervenants, la complexité des situations et le séquençage des procédures ne démotive ou déresponsabilise tel ou tel acteur. Là encore, c'est au donneur d'ordre, ou son délégataire, de garantir l'obtention des résultats en intervenant sur le suivi des actions. Que ces actions visent la réalisation de travaux lourds ou légers, de l'accompagnement social, voire le relogement du ménage, la garantie de réponse à l'ensemble des situations doit relever d'un seul « chef d'orchestre ».

Autrement dit, le rôle de l'animateur du dispositif est central. Au-delà du travail de coordination, il doit s'assurer que chaque dossier individuel suive son parcours jusqu'à l'obtention d'une solution. Il doit avoir une fonction de facilitateur et intervenir, en tant que représentant de la collectivité, pour lever les freins à l'apport de solution(s).

Une fois posé, ce principe de responsabilité conduit, comme dit précédemment, à l'assemblage des compétences nécessaires à la réalisation de l'objectif de sortie de la précarité énergétique. La première étape de cet objectif est le déclenchement d'une visite à domicile permettant à la fois un pré-diagnostic des situations et un premier niveau d'intervention pour la maîtrise de l'énergie.

En effet, seule une visite initiale personnalisée permet d'évaluer si une situation peut bénéficier d'une rénovation, d'une solution technique intermédiaire ou d'un accompagnement social spécifique.

Les dispositifs SLIME^[1] répondent à cet objectif. Le principe est de provoquer, pour chaque ménage identifié, la visite d'un « socio-technicien » chargé de dresser un pré-diagnostic de la situation, de réaliser une animation sur la maîtrise de l'énergie et de fournir (ou poser) des petits équipements économes en eau et en énergie. Ces équipements visent d'une part à générer des économies immédiates et d'autre part à consolider l'impact de l'animation.

Savoir quelles familles visiter ne pose pas vraiment de problème, puisque près de 400 000 familles sollicitent les FSL chaque année et plus de 2 millions bénéficient des tarifs sociaux de l'énergie. Ce premier « cercle » de la précarité énergétique va nous occuper quelques années, et s'élargira avec la reconnaissance du bien fondé de l'approche.

À l'issue de ces visites, les données recueillies permettent précisément d'orienter la famille vers la solution adaptée à sa situation.

La priorité doit être la réalisation de travaux, objectif plus ou moins simple si on a affaire à un propriétaire occupant, et qui engage une indispensable médiation si c'est un locataire. Un accompagnement social au relogement peut être nécessaire si le logement est énergivore et lorsque la situation est bloquée. Ce choix d'orientation doit être validé par l'animateur du plan qui pourra suivre le parcours et la résolution du dossier.

Les travaux, quand ils sont réalisables, doivent viser une haute performance énergétique, ou prévoir d'atteindre l'objectif par étapes successives. Les augmentations de l'énergie n'attendront certainement pas l'amortissement de travaux insuffisants.



Là encore, en fonction des possibilités, c'est dans un cadre stratégique global que doit être choisie la formule de travaux (rénovation complète ou travaux intermédiaires et d'attente). Diverses formules peuvent être développées sur le territoire : FSATME^[2], accompagnement à l'auto-réhabilitation, plateforme d'artisans engagés, partenariat avec des fournisseurs de matériaux et d'équipements... Là aussi l'animateur du plan est le chef d'orchestre le plus à même d'avoir une vision globale et de faire jouer tel ou tel instrument approprié.

Cette vision de ce que pourrait être un plan local de lutte contre la précarité énergétique est encore assez utopique, mais des expériences dispersées en tracent déjà les grandes lignes. L'essentiel des éléments qui le constituent existe déjà, à l'instar de la volonté de coordination qui est présente dans les textes encadrant le PREH^[3]. Il suffit « juste » qu'un chef d'orchestre se désigne, travaille à décloisonner les acteurs, lève les craintes des structures soumises à la concurrence, et libère les bonnes idées et volontés.

Petit détail final : il faudrait également que des moyens financiers, du national au local, voire européens, soient disponibles (sur une base pérenne) pour que l'on commence à lutter de manière sérieuse contre la précarité énergétique.

Franck Dimitropoulos, BCE

[1] Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie.

[2] Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.

[3] Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



© CREAQ



© CREAQ

En 2010, le Centre Régional d'Eco-Energétique d'Aquitaine (CREAQ) lance le réseau Préca Energie 33 à destination des professionnels, sur le département de la Gironde. Il s'est donné pour objets : la montée en compétences des acteurs, la mutualisation de l'information, la capitalisation des expériences ainsi que l'accompagnement et/ou l'animation de projets de lutte contre la précarité énergétique. Au-delà, il participe à la prise en compte du phénomène sur le territoire de la Gironde.

Quatre ans après le début de l'aventure, force est de constater que le réseau a son identité propre. Il est désormais un acteur connu et reconnu en Gironde. Il s'est imposé en tant que centre ressource que ce soit auprès des collectivités comme des bailleurs, des travailleurs sociaux comme des artisans. Il fédère et rassemble des acteurs qui n'avaient, jusque-là, pas la culture de travailler ensemble.

Comment y est-il parvenu ? Les raisons de ce succès sont multiples :

- le territoire départemental : les acteurs sont concernés par des règlements d'intervention communs (notamment FSL), les pratiques professionnelles ont ainsi un cadre réglementaire partagé ;
- les Matinées (6 à 8 par an) qui donnent une visibilité au réseau et participent à la dynamique territoriale. Elles permettent à des acteurs de se rencontrer, modifiant ainsi leur culture professionnelle ;
- la libre circulation de l'information : chacun est impliqué et enrichit par son expérience, son savoir, ses outils, ses difficultés... les pratiques du territoire.

Chaque année, c'est près d'une centaine de professionnels qui se rencontrent, échangent, partagent et construisent.

Tout au long de ces quatre années, les professionnels se sont bien approprié la démarche. Les retours, informels, nous confortent dans notre posture : «vous insufflez une dynamique autour de la

précarité énergétique», «grâce à vous, nos collègues sont sensibilisés» ou encore «au travers du réseau, nous avons pu développer des actions qui n'auraient pas vu le jour sans votre appui». Au-delà, les travailleurs sociaux nous ont régulièrement fait remonter que le réseau, notamment les Matinées, leur permettait de se sentir moins isolés dans leur travail quotidien.

Pour autant, nous remettons en question le réseau chaque année afin qu'il évolue en fonction des besoins du territoire et qu'il apporte dans la mesure du possible un appui toujours pertinent. Son inquiétude réside dans l'absence de financements pérennes puisque seule l'ADEME Aquitaine soutient le réseau depuis sa création. Nous espérons donc pouvoir poursuivre le travail initié encore quelques années et maintenir gratuite les missions en lien avec le centre ressource, notamment l'accès aux Matinées du réseau.

**Nathalie Duviella,
Animatrice du réseau
Préca Énergie 33,
Association CREAQ**

La précarité énergétique sur l'île de La Réunion, et dans les régions tropicales en général, est un phénomène mal connu bien que prégnant.

Le contexte climatique exige moins de besoins de chauffage, mais la grande précarité sociale liée à l'augmentation des coûts des énergies entraînent une augmentation constante des demandes d'aide, que ce soit à travers le FSL ou les CCAS.

De plus, l'île de La Réunion est le territoire qui comptabilise le plus de bénéficiaires du tarif de première nécessité (plus de 30% des ménages !), et l'absence de réglementation thermique jusque 2010 a entraîné des pratiques constructives peu performantes.

C'est pourquoi la lutte contre la précarité énergétique est l'un des axes prioritaires identifiés par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Région Réunion, qui a fixé l'objectif d'une autosuffisance électrique à l'horizon 2030.

Le suivi des objectifs fixés par le SRCAE de La Réunion se réalise à travers une gouvernance regroupant les acteurs des différents axes identifiés.

Ainsi, le comité relatif à la précarité énergétique regroupe l'ensemble des acteurs œuvrant dans les domaines relatifs à la précarité énergétique: la Région Réunion, le Département de La Réunion, EDF SEI Réunion, les CCAS et les bailleurs sociaux de l'île, la Fondation Abbé Pierre, l'ADIL et le CAUE de La Réunion, le Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Réunion (SIDELEC), la CAF, la DEAL, la SPL Energies Réunion...



Énergies Réunion

SPL

La Réunion île solaire,
terre d'innovation

Reunion island, innovation land

Objectifs et mise en œuvre

Ce comité s'est fixé pour objectif en 2014, de mieux cerner le phénomène sur l'île (les acteurs, les dispositifs) et de mieux coordonner les actions de ces différents partenaires.

Les travaux de ce comité ont démontré la richesse des acteurs et des actions menées, que ce soit en matière d'aide à l'équipement, aux travaux et en accompagnement des ménages, mais aussi la nécessité de coupler différents dispositifs et initiatives afin de mieux repérer et accompagner le parcours des familles en difficulté.

L'ensemble des éléments constituant un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) étant regroupés (repérage des ménages par les acteurs, réalisation de visites à domicile, fourniture d'équipements économes, fonds d'aide aux travaux et structures d'accompagnement...), il a été décidé à travers ce comité, la mise en place d'un dispositif SLIME sur le territoire de La Réunion.

Organisation du dispositif

Sous l'égide de la Région Réunion, pilote du dispositif, le travail déjà réalisé par chacun des partenaires est ainsi coordonné par la SPL Energies Réunion :

- repérage via les CCAS de l'île, le Conseil Général de La Réunion, les bailleurs sociaux, l'ADIL et le CAUE de La Réunion, la Fondation Abbé Pierre;
- visite à domicile et remise d'équipements par la SPL Energies Réunion avec le soutien de EDF (fourniture des équipements);
- puis orientation des ménages vers les dispositifs portés par la Région Réunion (aide à l'installation de chauffe-eau solaires), EDF Réunion (mise en place du tarif de première nécessité, de l'asservissement du chauffe-eau...), la CAF (aide à l'amélioration de l'habitat), la Fondation Abbé Pierre (lutte contre l'habitat indigne)...

Quels effets à ce jour ?

Le dispositif SLIME Réunion, qui vise à accompagner 1500 ménages sur la période s'étalant jusque juin 2015, a permis de reposer la problématique de la précarité énergétique sur l'île, et de regrouper l'ensemble des acteurs autour d'une dynamique commune répondant aux problématiques de chacun.

Christy Picard,
Chargé de mission
SPL Énergies Réunion

Un nouveau service pour aider les picards à réduire leur facture d'énergie en réalisant des travaux de rénovation énergétique

Malgré de nombreuses initiatives de la région Picardie et la DR ADEME pour encourager la réhabilitation thermique des logements, des points de blocage empêchaient les particuliers de franchir le pas. Ils ne savent pas vers qui se tourner et n'ont souvent ni le temps ni les compétences pour suivre un chantier de rénovation. Ils peuvent se heurter au refus des banques classiques qui ne tiennent pas compte de la baisse des charges sur la consommation d'énergie que vont générer les travaux sur leur budget.



© SPEE

Accompagner 2 000 ménages d'ici fin 2017

Dans le cadre d'une expérimentation sur 3 ans et sur 2000 logements, l'action du Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) s'étend sur 12 territoires représentant près de la moitié de la population picarde. L'objectif est de tester et ajuster le concept avant de le généraliser à l'ensemble de la Région Picardie.

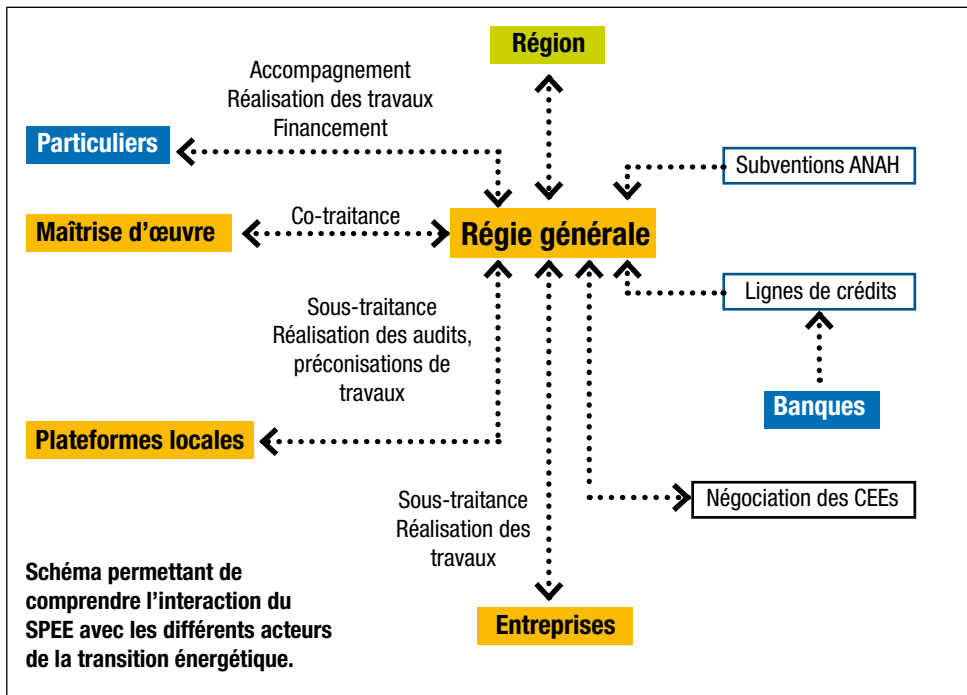
Picardie Pass Rénovation s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels, sans condition de ressources, ciblant en priorité les particuliers ne disposant pas d'une importante capacité de financement pour réaliser leurs travaux de rénovation.

Ce service d'accompagnement technique personnalisé couvre toutes les étapes d'un projet de rénovation : conseil personnalisé sur la rénovation énergétique, diagnostic technique, définition d'un programme de travaux d'économies d'énergie, consultation des entreprises, suivi du chantier et enfin suivi et conseil jusqu'à 5 ans après la réalisation des travaux. En cas de difficulté de financement, Picardie Pass Rénovation peut financer les travaux de rénovation énergétique des abonnés, lesquels rembourseront une redevance équivalente aux économies réalisables sur leur facture d'énergie.

Pour être opérationnel et garantir la performance énergétique, le SPEE doit s'appuyer sur des professionnels du bâtiment qualifiés présentant la qualification RGE.

* Maisons rurales, maisons de bourg en calcaire, villas éclectiques en brique, habitat ouvrier en brique, pavillons préfabriqués et pavillons traditionnels.

C'est pourquoi le Conseil régional de Picardie a lancé en septembre 2013 le Picardie Pass Rénovation. Ce dispositif, initié et financé par la Région, l'Ademe et le programme européen EIE, consiste à accompagner, dans le cadre d'un nouveau service public, les ménages picards pour accélérer et amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments afin d'économiser l'énergie, faire baisser les factures des picards et créer des emplois dans le secteur du bâtiment.



Une gouvernance et une coordination spécifiques

Pour permettre de déployer le dispositif sur l'ensemble de la zone pilote, des opérateurs externes ont été recrutés par le SPEE. Ces opérateurs ont pour mission de recruter les techniciens de la rénovation en charge de l'accompagnement exclusif des ménages dans leur projet de rénovation et dans la recherche de systèmes de financement innovants. Mais le succès de ce dispositif repose avant tout sur la coopération des territoires faisant partie de l'expérimentation. Ce nouveau service public doit d'ailleurs permettre à l'ensemble des collectivités d'être actrice de la transition énergétique au plus près des réalités de terrain et au plus proche de leurs citoyens.

Un dispositif opérationnel de lutte contre la précarité énergétique : l'exemple de Brest métropole



Le travail avec les collectivités partenaires se poursuit et aboutit à des partenariats locaux, qui vont se formaliser via des conventions de partenariat et de mutualisation de moyens.

Pour travailler au mieux avec les artisans, le SPEE a été présenté aux conseils d'administrations des trois principales organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB, FFB et Chambre des métiers et de l'Artisanat). Les professionnels attendent avec impatience le déploiement effectif pour voir gonfler leurs carnets de commande. En effet, l'objectif des 2000 logements à rénover sur 3 ans représente un potentiel de 650 emplois pour le secteur du bâtiment. La réalisation de 20 opérations pilotes associant une maîtrise d'œuvre poussée, un bureau d'études énergétique d'envergure nationale et le CODEM pour la partie formation, vont permettre, en partenariat avec la profession, de définir les modalités précises du recrutement des entreprises par la Régie et les préconisations techniques relatives aux 6 typologies de logements prioritaires*.

Les notaires (via notamment la Chambre régionale), ainsi que le réseau des agences immobilières vont être aussi mobilisés pour faire connaître le service sur les territoires pilotes.

Céline Willierval,
Responsable communication et
marketing territorial,
Régie régionale du service public
de l'efficacité énergétique

En savoir plus :

Tél. 03 65 88 95 16

celine.willierval@picardie-spee.fr

Pour savoir si vous pouvez bénéficier
du Picardie Pass Rénovation,
rendez-vous sur le site
www.pass-renovation.picardie.fr
ou appelez le 0 800 02 60 80.

Dans le cadre de PLU intercommunal dit «facteur 4» qui intègre les enjeux du Plan Climat, la Communauté urbaine de Brest s'est donné pour priorité la mise en œuvre d'une politique forte en matière de réduction des consommations énergétiques.

Parallèlement, la politique de lutte contre le mal-logement s'est formalisée en 2011 avec pour objet de repérer et accompagner les ménages qui subissent des situations de mal-logement allant de l'habitat insalubre à la précarité énergétique. En 2013, avec le lancement du programme national «Habiter mieux» et le guichet unique local «Tnergie», l'enjeu du traitement de la précarité énergétique est devenu prépondérant et la mise en œuvre d'outils opérationnels incontournable: le projet du SLIME était lancé.

Les deux objectifs majeurs du dispositif de lutte contre la précarité énergétique sont de repérer et d'accompagner les personnes modestes qui subissent une situation d'inconfort thermique dans leur logement et d'impayés de charges liées à l'énergie. Il s'agit d'apporter à ces ménages une première réponse de confort (éco-gestes, équipements, tarif social...) et d'agir sur le logement en sensibilisant et en accompagnant les propriétaires dans la réalisation de travaux sur la performance thermique du bâti.

En qualité de chef d'orchestre, Brest métropole a associé l'ensemble des partenaires œuvrant de près ou de loin sur cette thématique transversale conviant des acteurs aussi diversifiés que ceux de l'énergie, du social et de l'habitat. De manière simultanée, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie, a été retenue pour réaliser les visites chez les ménages.



© BMO

Lancer une dynamique transversale, créer une culture commune, identifier un objectif collectif en faveur de la lutte contre la précarité énergétique sont des ingrédients nécessaires pour la réussite de l'action.

Aussi, en s'appuyant sur la collaboration existante sur le mal-logement et en l'élargissant aux acteurs de l'énergie, le dispositif de lutte contre la précarité énergétique a pu rapidement compter sur des donneurs d'alerte avertis pour faire remonter les situations et apporter une première réponse grâce à la nouvelle offre de «visite énergie» réalisée par Ener'gence dans le cadre du SLIME.

Enfin, et au-delà de l'intervention auprès du ménage et la première réponse de confort proposée, les acteurs se retrouvent mensuellement en cellule opérationnelle afin d'évoquer la stratégie d'intervention sur l'enveloppe du bâti. En effet, les acteurs locaux spécialisés dans les domaines des aides financières, de la typologie des travaux à réaliser, de l'intervention en copropriété, des subtilités juridiques croissante œuvrent de concert afin d'apporter une réponse globale: aux ménages, aux propriétaires, aux bâtis.

L'action a commencé en mars 2014, déjà plus de 80 situations repérées dont la moitié a fait l'objet d'une visite énergie.

Gladys Grelaud,
Chargée de mission habitat
durable, Brest Métropole Océane

Quelle approche européenne de la précarité énergétique ?

L'approche européenne de la précarité énergétique est centrée principalement sur la protection des consommateurs vulnérables sur les marchés de l'électricité et du gaz, mais les textes européens témoignent d'une évolution de la perception du phénomène.

La précarité énergétique dans les directives européennes «électricité» et «gaz» de 2009

Le concept de «pauvreté énergétique» commence à être mentionné lors de la préparation des directives européennes du troisième paquet législatif de 2009. Après l'ouverture à la concurrence des marchés de détail d'électricité et de gaz en juillet 2007, les directives de 2009 visent à mieux protéger les consommateurs. Ainsi, les États membres doivent garantir une protection adéquate aux consommateurs vulnérables. Ils doivent aussi définir le concept de consommateurs vulnérables, en faisant éventuellement référence à la pauvreté énergétique. Ces consommateurs doivent notamment être protégés des coupures d'électricité et de gaz lorsqu'ils connaissent des difficultés. Enfin, les directives indiquent que «les États membres prennent des mesures appropriées, telles que les plans nationaux d'action dans le domaine de l'énergie, des prestations au titre des régimes de sécurité sociale pour assurer aux consommateurs vulnérables l'approvisionnement nécessaire en électricité/gaz, ou des aides à l'amélioration de l'efficacité énergétique, afin de lutter contre la pauvreté énergétique là où elle se présente [...]».

Le principal point d'entrée de l'action européenne en matière de précarité énergétique est donc la protection des consommateurs d'électricité et de gaz. Il incombe aux États de définir leurs consommateurs vulnérables et de mettre en œuvre des mesures concrètes.

Les étapes de la réflexion au niveau européen

- Octobre 2008: le Forum des citoyens pour l'énergie de Londres, lors de sa première réunion, reconnaît que la pauvreté énergétique est un sujet

de préoccupation croissant, mais rejette l'idée d'une définition européenne du phénomène.

- Mars 2012: création d'un groupe de travail sur les consommateurs vulnérables. Sa mission est d'aider les États membres à définir le concept de consommateur vulnérable, à concevoir et appliquer des instruments dans ce domaine.
- Octobre 2012: directive relative à l'efficacité énergétique. Elle mentionne 1- la possibilité d'utilisation des «certificats blancs» en vue de garantir aux clients vulnérables un accès aux avantages découlant d'une amélioration de l'efficacité énergétique et 2- que les investissements en matière d'efficacité énergétique ont le pouvoir de réduire la précarité énergétique.
- Septembre 2013: avis du Comité économique et social européen (CESE) «Pour une action européenne coordonnée pour prévenir et combattre la pauvreté énergétique». Il se prononce en faveur d'une «véritable politique européenne de lutte contre la pauvreté énergétique et de solidarité dont le pilier sera la reconnaissance du droit d'accès universel à l'énergie, que le CESE considère comme un bien commun essentiel pour que chacun puisse vivre dignement». Le CESE plaide pour «établir des indicateurs européens de la pauvreté énergétique et pour harmoniser les statistiques». Il recommande aussi de créer un Observatoire européen de la pauvreté ayant un focus principal sur la pauvreté énergétique. Enfin, il «recommande qu'avant leur adoption les principales mesures de politique énergétique de l'UE et des États membres fassent l'objet d'une analyse de répartition de leur impact économique sur les différentes catégories de consommateurs», pour identifier les catégories de consommateurs les plus concernés.
- Novembre 2013: rapport du Groupe de travail sur les consommateurs vulnérables. Il insiste sur l'importance de mesures de prévention à long terme plutôt que sur des actions de court terme.
- Juin 2014: avis du Comité des régions «Une énergie abordable pour tous». Cet avis est intéressant car

Pour aller plus loin sur le net

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés.

> Programme national SLIME

(service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)

Le programme SLIME, coordonné par le CLER, permet à toute collectivité désireuse de mettre en place un SLIME sur son territoire de bénéficier d'un soutien financier via des certificats d'économie d'énergie

www.lesslime.fr

> Des mines de retours d'expériences sur les sites de Resolis, du CERDD et de l'UNCCAS

Il souligne que la pauvreté énergétique ne se limite pas au chauffage. Il mentionne que «l'énergie nécessaire pour les communications, la mobilité et l'hygiène, qui sont indispensables à la vie sociale» doit aussi rester abordable. Il évoque aussi les conséquences de la pauvreté énergétique sur la santé et l'environnement ainsi que sur l'endettement et les possibilités de déplacement des ménages. Il se prononce en faveur d'un droit d'accès universel à l'énergie et sur l'importance de protéger les citoyens européens de la pauvreté énergétique.

On observe donc une évolution récente vers une vision élargie de la pauvreté énergétique, qui ne se limite plus à la notion de «consommateur vulnérable» d'électricité et de gaz. La Commission européenne étudie actuellement les facteurs de vulnérabilité sur différents marchés, incluant celui de l'énergie, qui devrait être publiés en 2015. Il reste à savoir si (et dans quelle mesure) l'Europe transposera la récente vision élargie du problème sous forme de mesures concrètes.

Ute Dubois,

Institut Supérieur de Gestion, Paris.

Les animateurs du réseau :

Franck Dimitropoulos :

b-c-e@orange.fr

Marie Moisan :

marie.moisan@cler.org

www.precarite-energie.org

Pour nous écrire : Réseau RAPPEL

CLER, 2 B rue Jules Ferry

93 100 Montreuil

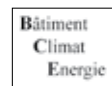
Focus Précarité énergétique N°14,

Décembre 2014

Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction :

M. Moisan, F. Dimitropoulos



Ont contribué à ce numéro :

Ute Dubois, Nathalie Duviella, Gladys Grelaud, Bruno Léchevin, Christy Picard, Céline Willierval.

Conception et réalisation graphique : L'Atelier



Imprimé à 2 100 exemplaires sur papier recyclé et diffusé auprès des conseils généraux, CAF, ARS, DREAL, Délégations ANAH, CCAS des villes de plus de 50 000 habitants, DDCSPP, MSA, correspondants Ademe, Préfectures, membres du réseau Rappel.

Avec le soutien de :

